

Vivarte: colère des syndicats après la distribution de primes aux dirigeants

La direction du groupe d'habillement aurait versé près d'un million d'euros de primes exceptionnelles à certains cadres, auxquelles sont venues s'ajouter des primes d'objectifs. Dans un contexte de grandes difficultés, les syndicats crient au scandale.

Fermetures de magasins, plan social, cessions, restructuration de la dette... Depuis trois ans, le groupe d'habillement et de chaussures Vivarte (La Halle) traverse d'importantes difficultés. Cela n'a pourtant pas empêché la direction de verser à une poignée de dirigeants près d'un million d'euros de primes et des bonus au titre des années 2017 et 2018. Selon Le Parisien-Aujourd'hui en France, l'information a été révélée aux syndicats en mars dernier, dans le cadre d'un rapport d'expertise réclamé par le comité d'entreprise.

Concrètement, au titre de l'année 2017, 31 personnes, parmi lesquelles des directeurs financiers ou des DRH, se sont partagé 523.826 euros de primes exceptionnelles. À elle seule, l'une de ces personnes a touché 150.000 euros. L'année suivante, en 2018, ce sont 14 personnes qui ont bénéficié de 425.879 euros de primes, dont 100.000 euros pour une seule et même personne. À ces sommes se sont ajoutées des primes d'objectifs de plus d'un million d'euros en 2017 et de 741.931 euros en 2018. Cette fois, ce sont 208 personnes qui ont pu en profiter. Contacté par Le Figaro, le groupe évalue pour sa part le montant des primes exceptionnelles de 2018 et 2019 à 700.000 euros (à la différence des syndicats, il ne prend pas en compte les 300.000 euros de primes négociés dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi), et celui des primes d'objectifs sur la même période à 2,1 millions d'euros. Ces dernières, qui concernent tous les salariés, sont indexées sur les résultats de l'entreprise et sur les performances individuelles.

Interpellé par les syndicats au printemps dernier, Xavier Guéry, le directeur des ressources humaines, a justifié tous ces montants, notamment les primes exceptionnelles. Il s'agissait d'après lui de «protéger certaines compétences indispensables et éviter qu'elles soient débauchées par des concurrents». Certains patrons d'enseignes cédées avec succès, avec la reprise de «100% des salariés», ont aussi été récompensés par ce biais, a confié la direction au Parisien.

«On est chez les dingues!»

Les années 2017 et 2018 ont pourtant été sombres pour Vivarte et ses salariés. En 2017, Patrick Puy, qui avait pris en octobre 2016 les rênes du groupe, menait la restructuration financière visant à obtenir des créanciers un allègement du fardeau de la dette. Les cessions d'enseignes (André, Naf Naf...) s'enchaînaient tout comme les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Un an après, en 2018, Vivarte affichait une meilleure santé avec une dette normalisée et un plan d'investissement. Mais l'exploit a été payé au prix fort, selon les syndicats. Le groupe ne comptait plus que deux enseignes, contre seize auparavant, et les effectifs sont passés de 20.000 à 9000 salariés. La situation de Vivarte n'est d'ailleurs pas aussi bonne que le laissent croire les résultats financiers puisqu'en juillet 2019, le groupe annonce qu'il n'est pas en mesure d'honorer une échéance de prêt en octobre. Vivarte est désormais passé aux mains de ses créanciers.

Le groupe se défend cependant de tout cynisme, bien au contraire. «Nous avons [...] pris la décision de verser des primes exceptionnelles à plusieurs responsables de l'entreprise dans le cadre de l'important

plan de cessions - et plus largement de restructuration - que nous menons depuis 2017», explique Vivarte au Figaro, ajoutant que si des cabinets externes avaient été sollicités pour gérer ces opérations, cela aurait coûté plus cher qu'en versant ces primes. Des primes qui avaient justement pour vocation de fidéliser les salariés à même de gérer cette situation. La direction affirme également que le versement des primes exceptionnelles était conditionné au reclassement «en totalité» des emplois concernés. Autrement dit, il fallait que l'ensemble des boutiques concernées soient reprises, et que cela se fasse sans licenciement à la clé. Un objectif qui a été atteint, selon elle.

La nouvelle du versement de ces primes exceptionnelles a sidéré les syndicats. Ce lundi matin, au micro de Franceinfo, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a évoqué «un scandale inacceptable, hors du temps». Selon lui, les salariés de cette entreprise subissent depuis longtemps une «absence de vision stratégique» de la part de la direction et un «comportement de patrons voyous». «On est chez les dingues!», s'est-il exclamé. «Le problème, c'est que ce n'est sans doute pas illégal. L'ensemble des acteurs, dont le patronat, doit dénoncer ce genre de pratique. Chacun doit être en capacité de s'indigner», a-t-il ajouté.

Pour sa part, Vivarte ajoute avoir versé «pour environ 1 million d'euros de primes 'dites Macron' à ses équipes» en janvier dernier.